

Dossier à compléter et à renvoyer à :

“ LA MAISON DES CHAUDOUDOUX ” 22 rue Jean Guéhenno 35700 RENNES

CONTRAT D'ENGAGEMENT « GARDE D'ENFANTS » 2023

Numéro Client :

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse :

C.P : Ville :

Tél domicile : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Tél port. Mme : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Tél prof. Mme : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Mr : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Mr : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

E-mail :@.....

Numéro d'allocataire CAF :

Les enfants :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	ENFANT CONCERNÉ COCHER LA CASE
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>

Déclare adhérer à l'association, en accord avec la loi, les statuts, le règlement intérieur, dans le respect de l'agrément et de la charte de qualité.

Je choisis le service :

PRESTATAIRE (Prestation de services, nous sommes l'employeur)

Valorisation des tarifs en fonction de l'augmentation du SMIC en %

VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI VOUS CORRESPOND :

Garde d'enfants (22,50 €/heure) PLUS DE 3 ANS et dans la limite de trois enfants gardés.
Au-delà de trois enfants 1€ supplémentaire/heure.

Garde d'enfants (23,50 €/heure) MOINS DE 3 ANS et dans la limite de trois enfants gardés.
Au-delà de trois enfants 1€ supplémentaire/heure.

Garde d'enfants PARTAGÉE (25,50 €/heure)

Abonnement mensuel (2,00 €)

Adhésion annuelle (1,00 €)

SI < 16heures/le mois et enfant de moins de 6 ans ; frais mensuel de gestion 25€ SI votre planning mensuel est irrégulier à la demande ; frais mensuel de gestion 25€

Je choisis d'être : ADHERENT REGULIER

Je participe aux Assemblées Générales qui auront lieu le troisième trimestre 2023 : OUI NON

CONTRAT D'ENGAGEMENT « GARDE D'ENFANTS » 2023

Ainsi, je m'engage : vous êtes adhérent en mode Prestataire (l'Association est l'employeur) :

1/ La Maison des Chaudoudoux assure le recrutement des intervenants pour les mettre, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques, dans le cadre du 2° de l'article L.7232-6 du code du travail.

2/ Comme un employeur direct, vous devez **impérativement respecter le planning horaire**, que vous avez communiqué sur votre fiche famille et sur la page 3 de ce contrat d'engagement. En cas de modifications, vous devez informer par mail la Maison des Chaudoudoux ainsi que l'intervenante.

- Dans le cadre des plannings mensuels, hebdomadaires ou des prestations occasionnelles, **toute annulation de prestations prévues moins de 8 jours à l'avance vous sera facturée et l'intervenant sera ainsi rémunéré.**

3/ A tenir informer l'association de la qualité de l'intervenant (tâches à effectuer, respect des horaires).

4/ A ne pas embaucher directement ou indirectement, par un autre biais que l'Association, les intervenants salariés mis à disposition par celle-ci.

5/ A mettre à la disposition de l'intervenant un cahier de liaison. Des modèles de fiches pour la garde d'enfants sont disponibles à votre demande par mail.

6/ A favoriser les périodes de formation suivies par les intervenants et proposées par l'association.

7/ A mettre à la disposition des intervenants du matériel adapté et de qualité afin de prévenir tous les risques professionnels.

8/ La Maison des Chaudoudoux demande à chaque adhérent de bien vérifier qu'il a une assurance habitation/responsabilité civile.

9/ Pour tout arrêt de la prestation avec l'association un préavis de 6 semaines hors vacances scolaires est demandé. En informer l'association par courrier AR ou mail pour l'arrêt de la facturation. Ce délai permet à votre intervenant de pouvoir se repositionner sur une autre famille.

L'association s'engage :

- A satisfaire au mieux la demande afin d'offrir une réponse adaptée au besoin de la famille ;
- A réaliser un suivi de la qualité ;
- A assurer le remplacement de l'intervenant pour assurer une continuité de service ;
- A promouvoir et à professionnaliser l'emploi familial ;
- A mettre en place des actions de suivi et de formation notamment sur la prévention des risques professionnels ;
- A mettre en place un processus de gestion des conflits et à mettre à disposition si nécessaire une liste de professionnels compétents arrêtés par le préfet ou à défaut un professionnel consensuellement défini par les parties.
- A contracter une assurance pour les dommages éventuels causés par ses salariés directs.

Documents à nous retourner complétés :

Le Contrat d'engagement 2023

1 chèque d'adhésion de 1 € pour l'année 2023 (**Si vous êtes en prélèvement, l'adhésion sera prélevée**)

Le mandat SEPA avec un rib

Le mandat CAF

Par (mode de paiement) :

Fait à, le __ / __ / 2023

Signature :

CONTRAT PRESTATAIRE 2023

Recrutement des intervenants pour les mettre à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques, dans le cadre du 2° de l'article L.7232-9 du code du travail.

Il me sera possible d'interrompre ou de modifier ce présent contrat en respectant un délai de prévenance de 6 semaines. J'en informerai l'Association par courrier ou par mail

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

GARDE D'ENFANTS EXCLUSIVEMENT

les tâches de Ménage demandées aux intervenants sont exclus de la demande de remboursement CAF

Souscrit à un volume horaire de prestation régulière Garde d'Enfants :

* **MINIMUM D'HEURES PAR INTERVENTION : 1H30 à Rennes et 2H à l'extérieur de Rennes**

- **MINIMUM D'HEURES PAR MOIS : FORFAIT 16H SI ENFANT(S) < à 6 ANS,**
- **SI < 16H FRAIS MENSUEL DE GESTION : 25 €**
- **SI LE 1^{ER} MAI EST UN JOUR HABITUEL D'INTERVENTION, IL VOUS EST FACTURÉ**

Nom et prénom de l'intervenante en place :

de heures par semaine en période scolaire pour l'année 2023

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL Heures
MATIN							
APRES-MIDI							
de 22h à 6h du matin							

Exemple : si vos enfants sont gardés le lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30 et le mercredi une semaine sur 2 de 9h à 12h. Le nombre d'heure par semaine est de 7h30.

Souscrit à un volume horaire de prestations régulières avec planning irrégulier : Garde d'Enfants :

En cas d'horaires irréguliers (planning, occasionnel, pas toutes les semaines), merci de nous indiquer :

- le nombre d'heures **minimum par mois (forfait 16 heures si enfants(s) < à 6 ans)** : heures

- **SI < 16H FRAIS MENSUEL DE GESTION : 25 €**
- **SI votre planning mensuel est irrégulier à la demande ; frais mensuel de gestion 25€**

- le nombre d'heures maximum par mois : heures

N'hésitez pas à nous contacter si besoin pour remplir ce document.

Fait à, le __ / __ / 2023

Signature(s) :

CONTRAT D'ENGAGEMENT « GARDE D'ENFANTS » 2023

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA 2023

Référence unique du mandat (RUM) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA MAISON DES CHAUDOUDOUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA MAISON DES CHAUDOUDOUX. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

VEUILLEZ REMPLIR ET SIGNER LE FORMULAIRE MERCI

VOTRE NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE :

Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN)

IBAN / FR __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ / __ /

Code international d'identification de votre banque (BIC)

BIC / _ _ _ _ _

NOM DU CREANCIER : **La Maison des Chaudoudoux – 22, rue Jean Guéhenno – 35700 RENNES**

IDENTIFICATION DU CRÉANCIER (ICF) **FR49ZZZ432039**

TYPE DE PAIEMENT : RECURRENT/REPETITIF OU PAIEMENT PONCTUEL

Signé à : le __ / __ / 2023

Signature(s) :

MANDAT DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE VOS PRESTATIONS POUR LA CAF Numéro d'allocataire CAF : _ _ _ _ _

En signant ce contrat d'engagement, je donne mandat à La Maison des Chaudoudoux pour effectuer chaque mois, en mon nom et pour mon compte, la déclaration mensuelle permettant le calcul par la Caisse d'Allocations Familiales de Rennes du montant du complément de libre choix du mode de garde (CMG) auquel j'ai droit en vertu de l'article L.531-6 du Code de la Sécurité Sociale.

Cette déclaration consiste à compléter et à adresser mensuellement à ma CAF les informations suivantes relatives aux enfants gardés au titre du présent contrat (les tâches de Ménage demandées aux intervenants sont exclus de la demande de remboursement) : le prénom et le nom de l'enfant, sa date de naissance, le nombre d'heures de garde effectuées durant le mois considéré et le nombre d'heures spécifiques (réalisées entre 22 heures et 6 heures ou les dimanches et les jours fériés), le cas échéant et le montant total facturé correspondant au mois concerné. Le présent mandat est strictement limité à l'obligation décrite ci-dessus.

La CAF n'intervient pas dans sa gestion. Il prend effet à compter de la date de signature du présent contrat d'engagement et court jusqu'à son terme ou à la renonciation au présent mandat par l'une des parties.

Si vous souhaitez renoncer à ce mandat, vous devrez en informer La Maison des Chaudoudoux par lettre recommandée avec accusé réception. La prise en compte de la renonciation interviendra le mois suivant sa réception.

Signature(s) :